



**MINISTÈRE
DES ARMÉES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction de la sécurité aéronautique d'État
Direction de la circulation aérienne militaire**

Villacoublay, le **25 JUIN 2021**
N°1906/ARM/DSAÉ/DIRCAM/NP

Le général de brigade aérienne Etienne Herfeld
directeur de la circulation aérienne militaire

à

Société NEOEN

OBJET : projet de construction et d'exploitation d'un parc éolien dans le département des Cotes d'Armor (22).

RÉFÉRENCE : vos courriers du 26 avril 2021 et 09 juin 2021.

Monsieur,

Par courriers en référence, vous me faites part d'une demande de reconsidération de l'avis défavorable émis pour votre projet de parc éolien sur la commune de Canihuel (22).

Après nouvelle étude par mes services de votre dossier et au vu de l'autorisation déjà accordée du mât de mesure de vent qui vient condamner un de nos passages résiduels sous le réseau très basse altitude des armées dénommé LF-R57, j'ai l'honneur de vous informer donner une suite favorable à votre demande et à votre projet qui n'obture pas cependant les autres passages.

Un avis conforme en ce sens sera transmis sous peu aux services préfectoraux en charge de votre dossier.

Soyez assurée de mon attachement à la promotion et au développement des énergies renouvelables et de ma volonté de concilier au mieux les impératifs militaires et de sécurité nationale avec les objectifs énergétiques et environnementaux

Je vous prie d'agrèer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Le général de brigade aérienne Etienne Herfeld,
directeur de la circulation aérienne militaire.

LISTE DE DIFFUSION

DESTINATAIRES :

- Société NEON
A l'attention de Monsieur Fabien Lebreton
Immeuble Skyline
22, mail Pablo Picasso
44000 NANTES
Fabien.lebreton@neoen.com

COPIES :

- SDRCAM Nord
- Archives DSAÉ/DIRCAM.